



giro.com

MARS 2016

Le mot du maire

Il est des projets qu'il est difficile d'abandonner. Ainsi en est-il de la fusion des deux écoles primaires. Nous en avons largement débattu, en commissions, en municipalité, avec les parents d'élèves, avec les directeurs d'écoles et les enseignants, avec les services académiques de l'Education Nationale. Nous en avons estimé les avantages : intérêt pédagogique et économies de fonctionnement. Certes, tout n'était pas réglé et l'accès restait encore un point délicat.

Nous avons, pour beaucoup d'entre nous, connu l'école Benoit avec un grand nombre d'élèves. Les règles de sécurité et d'accessibilité actuelles ne permettent plus une telle occupation. Si plus de 100 personnes (élèves, enseignants) sont au premier étage, l'établissement est classé en 4^{ème} catégorie. Ce qui suppose des contraintes plus grandes et notamment une plus grande résistance des matériaux au feu. Toutes les cloisons des huit classes du premier étage sont en bois et verre. Il faut donc reconsidérer tout le premier étage.

Nous avons alors envisagé de créer le maximum de classes au rez-de-chaussée afin de limiter le nombre d'élèves et d'enseignants au 1^{er} étage. C'était sans compter avec les règles d'accessibilité et les conclusions données au mois de janvier 2016 qui nous imposent des locaux à situer obligatoirement au rez-de-chaussée : bureaux, RASED, médiathèque... qui occupent l'espace nous interdisant ainsi de créer le nombre de classes suffisant.

A terme, il faudra envisager la création d'une nouvelle école pour les classes primaires. Les prochaines rentrées scolaires se feront dans les deux écoles : école Lhomme et école Benoit pour les élèves des classes primaires.

Jacques COLIN

LES 7 CHEMINS

Pour la 2^{ème} édition de la marche aux flambeaux, plus de 500 personnes sont venues user leurs semelles autour de Giromagny. Adhérents à l'association des 7 chemins, membres du tissu associatif et sportif de notre communauté de communes et bien d'autres ont de nouveau répondu présent en solidarité à Gaëlle Canal-Peltier.

Le parcours effectué, l'Espace de la Tuilerie a été pris d'assaut pour se réchauffer et se restaurer dans une ambiance très conviviale.

L'association des 7 chemins donne rendez-vous à tous très prochainement pour une "zumba partie" et une marche gourmande à Giromagny.

Lionel FAIVRE



DECLARATION

De trop nombreux travaux sont encore réalisés sans autorisation préalable, le plus souvent par méconnaissance des textes en vigueur. Il nous a donc semblé important de vous informer sur la réglementation et les risques encourus par les contrevenants.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation : déclaration préalable de travaux ou permis de construire.

Ces documents permettent de vérifier qu'un projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Ces règles, inscrites dans notre PLU, ont été instaurées pour maintenir une harmonie architecturale et paysagère entre les constructions. Il s'agit également de préserver notre patrimoine.

La déclaration de travaux est notamment obligatoire pour les petits travaux :

- Construction ou modification de clôture,
- Changement des fenêtres,
- Création d'une fenêtre de toit, d'un balcon,
- Modification de la toiture,
- Création d'une terrasse,
- Installation d'un climatiseur, d'une pompe à chaleur, de panneaux solaires,
- Agrandissement et modification d'une construction existante (limité à 40 m² en zone urbanisée),
- Construction nouvelle créant une surface de plancher ou d'emprise au sol entre 5 m² et 40 m² (abri de jardin, garage,...).

Suite page 2

Vous encourez des sanctions si vous effectuez des travaux, même de faible importance, sans autorisation ou non conformes à une autorisation. Dans un tel cas, un procès-verbal sera dressé et transmis au procureur de la République. Dans l'attente de l'obtention d'une autorisation en bonne et due forme, les travaux pourront être interrompus. Le juge pourra également exiger la destruction des ouvrages réalisés illégalement.

Les formulaires CERFA 13703*03 (extension, modification de l'aspect extérieur, création d'une annexe...) et CERFA 13404*03 (changement de destination) sont téléchargeables sur <https://www.service-public.fr>. En cas de doute sur la nécessité de faire une déclaration, ou de questions, n'hésitez pas à vous adresser au service compétent en mairie.

Emmanuelle ALLEMANN

B R E V E S

Bourse aux vélos

Les beaux jours vont arriver et l'USG-VTT prépare la nouvelle saison. Elle commencera par la traditionnelle bourse aux vélos et accessoires qui aura lieu le samedi 5 mars à l'Espace de la Tuilerie (dépôts le vendredi de 18h30 à 20h00 et le samedi de 8h30 à 10h00 ; vente le samedi de 10h00 à 17h00 et retraits le samedi de 17h00 à 18h00. Tous les types de vélos sont acceptés (route, VTT, ville, enfants ...) et chacun pourra bénéficier de conseils de spécialistes, de réglages, d'une zone d'essais ... Renseignements au 06 71 62 59 63 ou au 06 33 30 98 81.

Artisanat d'art

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, les 2 et 3 avril, l'Atelier Envol Création dirigé par Marylène Swietek propose de faire découvrir au public, avec le renfort d'un partenaire, ses savoirs-faire en matière d'artisanat d'art via un "atelier ouvert". Contact : Atelier Envol Création, 8 rue Thiers, www.envolcreation.com

Consultation

Dans la perspective de l'ouverture en 2016 du nouveau pôle social, culturel et sportif de la Haute Savoie à Giromagny, qui comprendra non seulement le centre socioculturel et la médiathèque mais aussi la salle de spectacles (ex théâtre des 2 sapins), le Théâtre du Pilier souhaite consulter les habitants sur la programmation future. Il remercie par avance tous ceux qui voudront bien répondre au questionnaire qui a été distribué dans les boîtes aux lettres fin février.

Foire aux livres

La Médiathèque Intercommunale, 2 avenue Jean Moulin, organise du lundi 21 au samedi 26 mars sa traditionnelle "Foire aux livres" durant les horaires d'ouverture au public à savoir les lundis et mardis de 16h30 à 18h00 et les mercredis et samedis de 13h30 à 17h00. Adultes et enfants y trouveront un grand choix de livres en très bon état et à un prix très intéressant (0,50 à 2 €). L'entrée est libre.

B O X E F R A N C A I S E

Les premiers crochets et coups de pied ont été distribués au sein du "GBF" (Giromagny Boxe Française). Cette nouvelle association lancée par son président et entraîneur Gilles Druelle depuis début le février compte déjà une dizaine d'adeptes de cette nouvelle discipline dans notre commune.

Chacun est invité à s'essayer à la boxe française dans les locaux de la halle sportive le lundi et le mercredi de 19h30 à 21h30 pour les adolescents et adultes et le samedi de 14h00 à 15h30 pour les plus jeunes. La pratique de ce sport peut se faire aussi bien en loisir qu'en compétition au bon vouloir de chaque adhérent. Nous souhaitons une pleine réussite à ce tout nouveau club. Contact : Gilles Druelle au 06 62 63 84 30.

Lionel FAIVRE



E X P L O S I O N T O T A L E

En attendant la réouverture, prochaine on l'espère, du théâtre des 2 Sapins, pourquoi ne pas profiter du dernier spectacle de la saison du théâtre du Pilier et emmener ses enfants au théâtre Louis Jovet à Belfort ?

Le vendredi 25 mars à 20h30 on y jouera "Hop là !", une pièce d'Anne-Marie Marques créée et jouée par la compagnie "Les Arrosoirs" et particulièrement adaptée au jeune public.

"Hop là ! c'est l'histoire de quatre anges balancés sur terre depuis on ne sait où pour accomplir une mission : présenter ses vœux à l'enfant qui vient de naître. Ces vœux formulés au dessus du berceau sont une invitation à vivre les expériences, les joies et les instants de vie miraculeux qui feront de lui un être humain".

"On y entendra des vœux comme : le parfum de la terre après la pluie, les mots d'amour, les premiers vers d'un poème à retenir toute sa vie, la promenade sans destination précise, le plaisir de lire plusieurs fois la même phrase d'un roman, ... et le rire, cette explosion totale qui éparpille le corps ..."

Christian CODDET

CHAPEAU MONSIEUR RALPH !

Le 6 février dernier avait lieu l'assemblée générale de l'association "Transhumance et Traditions", l'occasion de faire le point sur les finances, un point toujours délicat dans une association, et sur le bilan des activités de l'année écoulée, riche comme à son habitude : les "3 Tours de Gueules" avec l'accueil de jeunes artistes en collaboration avec le Centre Socioculturel et les écoles de Giromagny, la "Montée" de la transhumance en collaboration avec la famille Morcelly, propriétaire du troupeau, la fête artisanale du Ballon, la "Descente" de la transhumance avec la participation des Cors des Alpes et de la Clique de Lepuix, et aussi de nombreuses sorties des "Poilus" et de membres costumés d'époque, afin de participer aux manifestations patriotiques de Giromagny bien sûr comme la commémoration de la libération avec un grand défilé de véhicules militaires, en collaboration avec l'association "Souviens toi 44" (l'occasion encore une fois pour le Président de "payer de sa personne" en se cassant six côtes sur le marche-pied d'un GMC !) mais aussi pour des commémorations à Dannemarie, Bretagne, Chavannes, ... sans oublier le "repas du Poilu" au fort Dorsner à l'occasion des journées du patrimoine et la soirée "Beaujolais". Bref, le rapport moral du Président, Ralph DELAPORTE, ne manquait pas de corps !



Mais de fait cette assemblée "ordinaire" ne l'était pas vraiment car elle fut empreinte d'une émotion et d'une tension particulières. En effet chacun savait que le Président en exercice tirait là ses dernières cartouches en qualité de président car il avait annoncé son retrait de longue date. Alors comment combler le trou béant qui allait s'ouvrir ?

Une question à laquelle il sera répondu plus tard car pour l'heure chacun revoyait avec émotion et respect l'itinéraire de ce géant du don de soi et de l'organisation et de la mobilisation des bonnes volontés à travers le monde associatif.

L'histoire commence en 1971, date où il entre au syndicat d'initiative et s'active au balisage des sentiers autour de Giromagny (tour du fort, tour des Fiottes, tour du Mont Jean, de la Haute Planche, ...), à l'organisation du concours de fleurissement et bientôt de la fête de la bière et de l'ouverture d'un camping en 1976.

En 1977, hospitalisé pour une longue période, il met à profit le temps de son immobilisation pour imaginer ce qui deviendra la "Fête des Brimbelles" en 1978, organisée autour du 14 juillet. Un succès populaire immense avec la mise en valeur de plus de 30 métiers traditionnels, un défilé de mode, l'élection de miss "brimbelles", les bals du samedi et du dimanche soir, le feu d'artifices, une manifestation qui est encore dans toutes les mémoires.

En 1981 c'est le lancement des courses de "caisses à savon", entre le cimetière et la mairie (*et non l'inverse !*) puis la fondation d'une section "sud" du club vosgien des sentiers qui balise alors plus de 300 km de sentiers. En 1982 lui vient l'idée folle de fêter le centenaire de la gare de Giromagny avec une réfection des quais, la mise en place d'un train à vapeur entre Belfort et Giromagny, une exposition, un tampon philatélique et ... plus de 25 000 visiteurs à la clef !

En 1986 il transforme le Syndicat d'Initiative en Office de Tourisme avec le soutien du maire de l'époque, Jean SINGER, et l'adhésion de 8 communes. A la même époque il lance l'immense "chantier" du fort Dorsner, un édifice alors en total abandon, afin de tenter de lui redonner une nouvelle vie ; il rêve d'y voir un restaurant panoramique tournant remplacer l'une des tourelles à canon ...

En 1988 il lance une course de raquettes à neige à la Planche des Belles Filles (comptant pour le championnat de France) qui se poursuivra par la suite au Ballon ainsi que le projet de création de la "Route des Villages Fleuris" qui mobilise 29 villages et sera inaugurée en 1990 ; c'est cette même année que naîtra officiellement l'association du Fort Dorsner.

En 1995 il forme le projet de restauration du chemin Marcel TASSION, un chemin créé par un groupe de chômeurs en 1936, en même temps que d'autres travaux comme la création de la pisciculture ; un chemin symbolique dont il décide de fêter le 60^{ème} anniversaire en 1996 en renouvelant l'opération de mobilisation de chômeurs pour sa remise en état ; 6 étaient présents à l'ouverture du chantier encadré par l'ONF et l'inauguration s'effectua le 9 juin avec préfet et sénateur !

A cette même époque il organise des opérations de solidarité, les bougies de la libération par exemple, pour venir en aide aux familles ayant à faire face à des opérations chirurgicales coûteuses pour des enfants, pour aider des chômeurs ou encore des familles de Dassouri au Burkina Faso.

Aujourd'hui, difficile de compter de manière exacte toutes les associations dont il fut l'initiateur ou dont il présida aux destinées. Au compteur on enregistre plus de 45 années d'engagement au service des autres, de la solidarité, du patrimoine, de la vie commune, de l'animation, alors pour tant de coeur ... chapeau Monsieur Ralph !

Christian CODDET

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

ErDF : 09 72 67 50 90

GrDF : 08 00 47 33 33

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN MARS

Samedi 5 : # Bourse aux vélos, Espace de la Tuilerie, de 10h00 à 17h00 (détails dans les brèves).

Mardi 8 : # Passage de la déchetterie mobile au stade Edouard Travers, avenue Jean Moulin, de 12h00 à 19h00.

Samedi 12 : # Carnaval dans les rues organisé par le écoles et le Centre Socioculturel.

Samedi 19 : # Hommage aux morts pour la France en Algérie à 18h00 au square du Souvenir ; # Assemblée générale de l'Association pour l'Histoire et le Patrimoine sous vosgiens (AHPSV) à 16h30 dans la salle du Conseil Communautaire, allée de la Grande Prairie.

Lundi 21 : # Foire aux livres à la médiathèque intercommunale (jusqu'au 26 mars ; détails dans les "brèves").

Jeudi 24 : # Conseil Municipal à 20h00.

Dimanche 27 : # Changement d'heure (+ 1 h).

EN AVRIL

Samedi 2 : # Journée Européenne des métiers d'art (aussi le dimanche 3). RDV à l'atelier Envol Création (Cf. détails dans les brèves).

Dimanche 3 : # Marché aux puces organisé par l'US Giro-VTT.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur <http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jacques COLIN

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie
N° 165 - Dépôt légal 03-2016

RENDEZ-VOUS GOURMAND

NOQUES AUX POMMES DE TERRE

Une recette de Monique, avenue de Schwabmünchen

Ingrédients pour 4 personnes : 800 g de pommes de terre cuites à l'eau, 200 g de crème fraîche, un demi-verre de lait, 2 cuillères à soupe de beurre fondu, sel, poivre, noix de muscade et pour la garniture un petit pot de crème et 1 œuf.

Commencer par réduire les pommes de terre en purée puis incorporer le lait tiédi et la crème. Façonner des quenelles avec 2 cuillères à soupe trempées dans le beurre fondu et les déposer dans un plat allant au four. Verser au-dessus le petit pot de crème préalablement mélangée avec l'œuf.

Cuire à four moyen pendant 15 min. et à la sortie du four parsemer de quelques

brins de ciboulette. Servir avec une salade ou en accompagnement.

Rendez-vous dans notre prochain numéro pour un autre rendez-vous gourmand. Merci de me contacter via l'accueil de la mairie pour partager vos recettes.

Dominique VALLOT



ICI ET ... AILLEURS !

Depuis 2009, 570 communes ont été labellisées dans le cadre du concours "Villes et villages étoilés" organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) et en 2015 ce ne sont pas moins de 202 communes dont 43 villes de plus de 2.000 habitants et 12 villes de plus de 5.000 qui ont rejoint le mouvement consistant à réduire l'impact de l'éclairage public sur l'environnement.

Créé il y a 7 ans, ce concours récompense les efforts des communes qui se sont lancées dans une démarche d'amélioration continue en prêtant une plus grande attention à « l'environnement nocturne, à la prévention ou à la réduction de la pollution lumineuse ». Sur le modèle des "villes et villages fleuris", un label est décerné, variant de 1 à 5 étoiles et valable 4 ans.

Ce concours est le prolongement des actions de sensibilisation menées par l'association depuis 15 ans. Il s'inscrit aussi dans le cadre des lois sur la transition énergétique et de protection de la biodiversité. L'analyse des résultats 2015 fait ressortir toute une série de gains pour les communes distinguées : 2126 heures d'éclairage public contre 3000 heures en moyenne en France, 37% de consommation électrique en moins (53 kWh par habitant et par an contre 85 en moyenne) et 30% de puissance en moins grâce à la généralisation des lampes à vapeur de sodium à haute densité. Au total, une économie de 1,6 million d'euros. Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) l'éclairage, qu'il soit résidentiel, tertiaire, public ou industriel, a un contenu en CO2 d'environ 100 grammes/kWh ; un chiffre qui donne à réfléchir !

Christian CODDET

CHERCHONS L'ERREUR



Un "jeu" proposé par Emmanuelle ALLEMANN